

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 11 juillet 2022 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 5 juillet 2022 s'est réuni le lundi 11 juillet 2022 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoint. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, REY- LE MEUR Noëlli, FIGUES Fatima, BORDERIE Sophie, GASSER Anne-Laure, FEYRIT Pierre, PORTMANN Pascal, PREVOT Jérémie,

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à CARDOIT Patrick, de REY- LE MEUR Noëlli à PASCAL Alain, de FIGUES Fatima à CILLIERES Charles, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de GASSER Anne-Laure à NOSMAS Karen, de FEYRIT Pierre à Jean-Claude FEYRIT, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane.

E.02

Dénomination et numérotation de voies publiques sur la commune de Marmande

Le rapporteur informe le Conseil Municipal que plusieurs voies publiques sur la commune de Marmande ne sont pas dénommées. Après consultation des riverains concernés par l'absence d'adressage et avec leur collaboration, il est demandé la dénomination et la numérotation de certaines voies publiques afin de permettre une meilleure localisation de leur domicile.

Il est rappelé que la délibération n° 96 A 12 en date de la séance du 30 janvier 1996 a dénommé la route de Bordeaux (RD n°813), en continuité de l'avenue Jean Jaurès, avenue François Mitterrand. Les administrés localisés sur cet axe depuis le rond-point des Vignobles des Côtes du Marmandais jusqu'à la limite du territoire de la commune n'étaient pas informés. Afin de régulariser cette situation, il leur sera rappelé la dénomination avec l'attribution d'un numéro de voirie pour chacun d'eux.

Les dénominations des voies proposées sont les suivantes et reprises graphiquement dans les plans annexés à la présente délibération :

- Chemin de l'Ecole de Magdeleine (1)
- Chemin de la Boiserie (2)
- Chemin de Tapy Bas (3)
- Chemin de Lassègue (4)
- Chemin de Boulègue (5)
- Chemin de Rauguelos (6)
- Chemin du Roc de Magdeleine (7)
- Chemin de la Paix (8)
- Route de Virazeil (9)
- Chemin de Fonpeyre (10)
- Chemin des Sables de Dispans (11)
- Route des Perrinots (12)
- Chemin de Lapalanque (13)
- Chemin de Buzet (14)
- Impasse de Bartalot (15)
- Chemin de Lagravière (16)
- Chemin de la Maison Neuve de Thivras (17)
- Route de la Porte du Temps (18)
- Route du Ruisseau (19)
- Chemin de la Digue (20)
- Route de la Plaine (21)
- Chemin de la Tonnellerie (22)
- Impasse Poudès (23)
- Chemin Rural de Léguillon (24)

Pour la numérotation, le principe retenu est celui de la numérotation métrique. Il sera attribué à chaque parcelle bâtie un numéro qui correspondra à sa distance depuis le début de la voie, numéro pair à droite et impair à gauche.

A l'issue de cette délibération, un arrêté du maire déterminera le numéro attribué aux parcelles et chaque propriétaire en sera informé par courrier. Il reviendra alors aux propriétaires de modifier leur adresse auprès des différentes administrations.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'attribuer à certaines voies publiques les dénominations suivantes conformément aux plans annexés :
- Chemin de l'Ecole de Magdeleine (1)
 - Chemin de la Boiserie (2)
 - Chemin de Tapy Bas (3)
 - Chemin de Lassègue (4)
 - Chemin de Boulègue (5)
 - Chemin de Rauguelos (6)
 - Chemin du Roc de Magdeleine (7)
 - Chemin de la Paix (8)
 - Route de Virazeil (9)
 - Chemin de Fonpeyre (10)
 - Chemin des Sables de Dispans (11)
 - Route des Perrinots (12)
 - Chemin de Lapalanque (13)
 - Chemin de Buzet (14)
 - Impasse de Bartalot (15)
 - Chemin de Lagravière (16)
 - Chemin de la Maison Neuve de Thivras (17)
 - Route de la Porte du Temps (18)
 - Route du Ruisseau (19)
 - Chemin de la Digue (20)
 - Route de la Plaine (21)
 - Chemin de la Tonnellerie (22)
 - Impasse Poudès (23)
 - Chemin Rural de Léguillon (24)

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents à cet effet.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 12 juillet 2022

Le secrétaire de séance
Patrick CARDOIT



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 18.07.2022
et de sa transmission au contrôle de légalité le 18.07.2022....

Le Secrétaire de séance
Patrick CARDOIT



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

